

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

34, chemin des Colombettes, case postale 18, CH-1211 Genève 20 (Suisse) ‡ (41-22) 338 91 11 – Télécopieur (Registre international des dessins et modèles industriels) : (41-22) 338 97 38 Messagerie électronique : intreg.mail@wipo.int – Internet : http://www.ompi.int

ARRANGEMENT DE LA HAYE CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

Entrée en vigueur du règlement d'exécution commun: formulaires

- 1. En vue de l'entrée en vigueur, le 1^{er} avril 2004, du règlement d'exécution commun à l'Acte de 1999, l'Acte de 1960 et l'Acte de 1934 de l'Arrangement de La Haye (voir l'avis d'information n° 12/2003), l'attention des utilisateurs du système de La Haye est attirée sur les points suivants.
- 2. À compter du 1^{er} avril 2004, les utilisateurs du système de La Haye devront utiliser les nouveaux formulaires établis par le Bureau international. Afin que les utilisateurs deviennent familiers avec tous ces nouveaux formulaires, ces derniers peuvent déjà être consultés sur le site Internet de l'OMPI à l'adresse suivante : www.wipo.int (rubriques "Activités & services" et "Dessins et modèles internationaux").
- 3. Il doit en particulier être noté qu'à la différence de la procédure internationale actuelle, les demandes suivantes devront, à partir du 1^{er} avril 2004, être présentées sur un **formulaire officiel**:
- $-\,$ une demande d'inscription d'un changement de nom ou d'adresse du titulaire (formulaire DM/6);
- une demande d'inscription d'une renonciation à l'enregistrement international à l'égard d'une, de plusieurs ou de la totalité des parties contractantes désignées (formulaire DM/5);
- une demande d'inscription d'une limitation, à l'égard d'une, de plusieurs ou de la totalité des parties contractantes désignées, portant sur une partie des dessins ou modèles (formulaire DM/3).
- 4. À la différence également de la procédure internationale actuelle, trois formulaires officieux (dont l'utilisation n'est donc pas obligatoire) seront mis à la disposition des mandataires, à savoir :
 - une demande d'inscription de la constitution d'un mandataire (formulaire DM/7);
- $-\,$ une demande d'inscription d'un changement de nom et/ou d'adresse du mandataire (formulaire DM/8);
 - une demande de radiation de l'inscription d'un mandataire (formulaire DM/9).
- 5. De plus amples informations concernant l'ensemble des nouveaux formulaires peuvent être obtenues en consultant le *Guide pour l'enregistrement international des dessins et modèles industriels* qui est également disponible sur le site Internet de l'OMPI.